

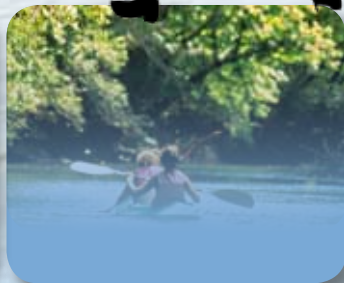
Une charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme



pour la préservation des gorges de l'Aveyron,
des causses proches et de la vallée de la Vère



Préservons
un territoire
d'exception...





SOMMAIRE



Le contexte territorial

Pages 4 - 7

**Les engagements « communs »
à tous les acteurs touristiques**

Pages 8 - 9

**Les engagements spécifiques
« par » acteurs touristiques**

Pages 10 - 11

Quelques contacts utiles

Pages 12 - 15

ANNEXE

Pages 16

Les espèces d'intérêt communautaire

Pages 17 - 23

**Les habitats naturels d'intérêt
communautaire**

Pages 24 -27





Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels.

Il a pour vocation de préserver cette **biodiversité** pour les générations futures, en conciliant les exigences écologiques avec les exigences économiques, sociales et culturelles.

Le site Natura 2000

« Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »


Désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC), il a été retenu pour :

- l'intérêt de son patrimoine naturel,
- la présence de 11 habitats et de 16 espèces animales d'intérêt communautaire, inscrites dans la Directive Habitats-Faune-Flore,
- il s'agit d'un site majeur à l'échelle régionale pour la conservation des chauves-souris, grâce notamment aux nombreuses cavités naturelles de la zone et à la qualité des habitats (19 espèces recensées dont 8 d'intérêt communautaire),
- un territoire de qualité où de nombreuses espèces remarquables profitent d'une mosaïque de milieux naturels, enjeu majeur pour le maintien et la préservation de la biodiversité sur ce site.



Sur 11 660 hectares, 6 communes le composent

Saint-Antonin-Noble-Val, Cazals, Bruniquel en Tarn-et-Garonne, Puycelsi, Larroque et Penne dans le Tarn. Il est traversé par un corridor écologique, la rivière Aveyron et ses affluents.

 Ce territoire est propice à l'accueil touristique d'une clientèle de proximité et à la pratique de nombreuses activités de pleine nature (randonnée, canoë-kayak, spéléologie, escalade, pêche, chasse, équitation...).

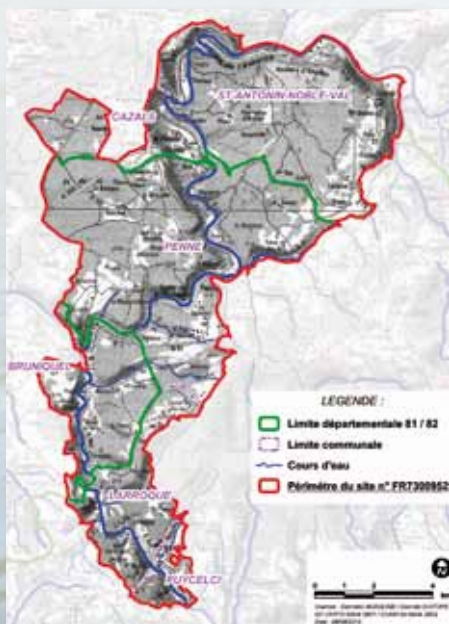
Sa situation géographique, aux portes des agglomérations de Montauban, Albi, Cahors et Toulouse, en fait une destination proche correspondant à un lieu de détente et de ressourcement, dans un cadre naturel.



L'animation de ces sites est confiée au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Il assure l'animation du document d'objectifs (ou DOCOB), document de référence, d'orientation et de gestion, élaboré par un comité de pilotage pour permettre de préserver ou de restaurer les espèces et les habitats naturels qui ont justifié la désignation de ce site au titre de Natura 2000.

Ce document d'objectifs peut être consulté sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr> (Données thématiques ⇨ zonage Directive Habitats)



L'élaboration et la mise en place d'une « Charte de bonne conduite avec les acteurs du tourisme » est inscrite dans le DOCOB.



Les objectifs de la Charte : la conciliation des activités touristiques du site avec la préservation de ses atouts naturels, soit :

- ✓ sensibiliser les visiteurs à la valeur patrimoniale du site et à sa richesse écologique,
- ✓ éviter les dégradations des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire,
- ✓ assurer l'intimité et la paix de la population locale.



Les usages et la fréquentation sur ce site

Les usages sur ce site sont essentiellement axés sur la propriété privée, l'agriculture (cultures de céréales, élevage, prairies, pompage de l'eau...) et les loisirs (randonnée, balade en famille, canoë-kayak, pêche, baignade, spéléologie, VTT, escalade, quad, équitation...).

Les usagers sont très nombreux. Ils sont constitués d'habitants du territoire, de propriétaires, d'agriculteurs, de prestataires d'activités touristiques (restaurateurs, activités de pleine nature...), d'utilisateurs de l'espace naturel en groupe ou en individuel.



Une fréquentation touristique sans prise de conscience de la fragilité écologique des gorges de l'Aveyron représente un risque de nuisances fort pour le milieu naturel.

La concertation autour de la charte des bonnes pratiques avec les acteurs touristiques

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a choisi d'élaborer et de mettre en œuvre cette charte en concertation avec les acteurs concernés (propriétaires, agriculteurs, prestataires d'activités de pleine nature, services de l'Etat, collectivités, offices de tourisme, associations environnementales...) des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Cette charte s'applique sur le territoire du site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère », pour les activités ayant un impact direct ou indirect sur les milieux naturels.

A terme, il est envisagé qu'elle prenne également en compte les recommandations liées à la préservation des espèces d'oiseaux désignées au titre de la Directive « oiseaux » dans le site Natura 2000 « Forêt de la Grésigne et environs », Zone de Protection Spéciale (ZPS).



Deux étapes :

- ✓ en 2009, avec principalement les acteurs liés à la rivière : collectivités, institutionnels, propriétaires, agriculteurs, acteurs du tourisme (offices de tourisme, comité et agence départementales, principaux centres de vacances), associations environnementales, activités : pêche, canoë-kayak, randonnée, spéléologie...
- ✓ en 2010, un élargissement à d'autres acteurs : collectivités et institutionnels, acteurs du tourisme (dont campings, offices de tourisme et syndicats d'initiative), associations environnementales, activités : chasse, cyclotourisme, équitation, escalade, sports motorisés, tir, ULM, vol à voile, VTT...



La charte de bonnes pratiques : des engagements

Les acteurs ont réfléchi ensemble à ce qu'ils souhaiteraient pour leur territoire et l'ont traduit dans cette charte en terme d'engagements.

Un consensus s'est dégagé autour du souhait de préserver les espaces naturels et les enjeux liés au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, au maintien de paysages ouverts, de la préservation de la ressource en eau, des sols et de la maîtrise de la fréquentation touristique, dans le respect des habitants qui y travaillent et y vivent.



Cette charte est un contrat moral entre les acteurs touristiques volontaires (usagers des gorges de l'Aveyron) pour participer à cette démarche.

Elle reprend un ensemble d'engagements, de recommandations et de comportements, compatibles avec les objectifs du DOCOB.

i Pour plus d'informations

Concernant cette charte (élaboration, liste des signataires...) et le site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »,

veuillez consulter le site Internet du Pays Midi-Quercy :
www.paysmidiquercy.fr/



Les engagements « communs » à tous les acteurs touristiques

Le respect du milieu naturel dans l'objectif de préserver les 11 habitats et les 16 espèces définies dans le DOCOB :

- ✓ respecter le rythme, les conditions de vie et de développement (hibernation, nidification, reproduction...) des 16 espèces inscrites dans la directive européenne « Habitats »,
- ✓ sensibiliser les utilisateurs des habitats à leur préservation :
 - rester sur les sentiers balisés pour éviter l'érosion,
 - ne pas cueillir ou arracher, (mieux vaut une bonne observation ou une photo qu'un prélèvement),
 - suivre les recommandations fournies en annexe de cette charte,
- ✓ limiter le nombre de participants par groupe lors d'activités de pleine nature, pour limiter les impacts sur le milieu et mieux profiter du patrimoine naturel,
- ✓ ramener ses déchets aux conteneurs prévus à cet effet et effectuer un tri sélectif,
- ✓ n'allumer aucun feu y compris à l'intérieur ou à l'entrée d'une grotte,
- ✓ utiliser des produits bénéficiant de labels écologiques pour maintenir une eau de qualité,
- ✓ ne pas empoisonner les espèces dites nuisibles...



Des recommandations :

conserver des arbres morts (sauf sur les zones qui doivent être mises en sécurité et dans ce cas, s'assurer qu'ils n'abritent ni oiseaux nicheurs, ni chauves-souris)...



Le respect de la réglementation en vigueur et de la signalétique associée

Dans le domaine de la propriété, de l'environnement (nature, faune, flore, pollutions et nuisances, risques majeurs, eau, déchets...), du sport, des collectivités... :

- ✓ ne prélever aucune espèce protégée et préserver leurs habitats,
- ✓ exercer son activité sur des espaces autorisés, ou demander l'autorisation au propriétaire privé (oralement ou par convention) pour passer ou exercer une activité sur son site (sentier de randonnée, voie d'escalade, visite de grottes, recherche scientifique...),
- ✓ respecter la signalétique sur la rivière, les chemins ruraux...
- ✓ se conformer aux heures de navigation prévues par Arrêté Préfectoral sur l'Aveyron et s'abstenir des descentes de nuit,
- ✓ n'exercer aucune pratique d'engins motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation publique,
- ✓ se tenir informé de la réglementation et de ses évolutions...



Le respect des propriétaires, agriculteurs, prestataires d'activités de pleine nature, collectivités...

- ✓ respecter les règles de courtoisie avec les riverains, usagers, propriétaires,
- ✓ éviter tout abus d'usages (concernant les accès, le stationnement...),
- ✓ refermer les clôtures derrière soi,
- ✓ en cas de dommages sur du matériel, avertir le propriétaire ou la commune (ex. : tuyau d'arrosage...),
- ✓ respecter la tranquillité des lieux et éviter toutes nuisances sonores.



L'information et la sensibilisation des utilisateurs à l'ensemble des préconisations de la charte

- ✓ transmettre une information commune sur la préservation du milieu (habitats, espèces, eau, déchets...) et de ses usages (propriété, agriculture, loisirs, pêche...),
- ✓ mentionner des informations sur le site (forte richesse patrimoniale, fragilité du milieu, nécessité de préservation...) et inclure dans les documents de communication des informations sur le site Natura 2000.
L'apposition systématique du logo Natura 2000 sur tous les documents produits ne peut pas être envisagée. Ce logo est lié à l'attribution d'une aide financière de la part de l'Union Européenne. Son utilisation est soumise à l'autorisation préalable de la DREAL Midi-Pyrénées.
- ✓ utiliser des outils pédagogiques favorisant la découverte et la compréhension de l'environnement, conçus avec les organismes dont la compétence est reconnue dans le(s) domaine(s) concerné(s).



Les engagements spécifiques « par » acteurs touristiques

Les collectivités et leurs EPCI*

... s'engagent à offrir un cadre de vie accueillant et sécurisant :

- ✓ entretenir et sécuriser les sites et itinéraires de pleine nature qui relèvent de leur compétence : ramasser régulièrement les poubelles (tri sélectif) en bord de route et sur les parkings, éviter les dés-herbants chimiques, y compris pour l'entretien des bords de route et utiliser correctement le matériel mécanique,
- ✓ rechercher une intégration paysagère et environnementale du mobilier et des équipements : lieu d'implantation, couleurs, volumes et formes adaptées au site, matériaux locaux... Cf. *Charte paysagère du Pays Midi-Quercy, vol. 2 : Boîte à outils (en ligne sur le site Internet du Pays)*,
- ✓ sécuriser les ouvrages : passerelles, ponts (en enlevant régulièrement les embâcles...),
- ✓ organiser, dans le temps, l'accueil sur les sites et les itinéraires de pleine nature qui sont les plus stratégiques, ou leurs abords (panneaux d'information, parking, poubelles, toilettes...),
- ✓ le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'engage à organiser une rencontre avant la saison touristique avec l'ensemble des acteurs signataires de la charte...

Lorsqu'une manifestation est prévue, envoyer aux organisateurs de manifestations sportives ou culturelles des préconisations sur la préservation des milieux naturels.



* EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (ex. Communauté de Communes...)



Les propriétaires privés

... s'engagent à entretenir leur terrain et ouvrages :

- ✓ sécuriser les berges : enlever les arbres tombés et couper les arbres menaçants en bord de rivière, sinon conserver les arbres morts non dangereux pour la sécurité des personnes,
- ✓ enlever les embâcles sur la rivière quand ils constituent un danger,
- ✓ sécuriser les ouvrages qui relèvent de leur responsabilité (chaussée...),
- ✓ conserver les haies, mares, ripisylves, bosquets, arbres isolés, talus, rigoles, canaux, reconnus nécessaires au maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire,
- ✓ faucher de manière centrifuge,
- ✓ ne pas stocker du bois à proximité des cours d'eau sur une bande de 10 mètres.



Les Offices de Tourisme, Syndicats d'initiative et autres organismes départementaux du tourisme

... s'engagent à informer les touristes sur le site Natura 2000 :



- ✓ être un relais d'informations auprès des prestataires et des touristes,
- ✓ transmettre une information à chaque personne sur le site Natura 2000 des Gorges de l'Aveyron,
- ✓ informer sur le respect des usages et des usagers...



Les organismes d'activités sportives et physiques de pleine nature

(prestataires, fédérations sportives, associations, centres de vacances...)

...s'engagent à :

- ✓ certaines périodes (se reporter aux informations figurant en annexe), ne pas conduire de groupes sur des sites fragiles habités par des espèces protégées en particulier les chauves-souris, choisir des dates et horaires adaptés à la sensibilité des espèces et des habitats,
- ✓ donner des consignes à chaque client sur l'intérêt de la préservation du site Natura 2000, la gestion de leurs déchets (ex. : pique-nique, toilettes...), les usages des espaces traversés : agriculture, pêche, respect des propriétés (ex. : demande d'autorisation pour un pique-nique, accès pêche...)
- ✓ informer systématiquement sa clientèle du statut privé des berges (et à titre spécifique de la rivière Aveyron) et des conséquences qui en résultent en matière d'usage,
- ✓ informer des lieux d'accueil ou de passage publics ou autorisés,
- ✓ utiliser les espaces publics réservés aux activités (ex. : accès à la rivière, parking...),
- ✓ informer le personnel sur la « Charte de bonnes pratiques » (possibilité de l'annexer au contrat de travail à titre d'information...),
- ✓ respecter la propriété privée et les exigences des propriétaires,
- ✓ inscrire ces consignes dans les contrats de location de bateaux des loueurs.



Quelques contacts utiles pour ce site Natura 2000

Collectivités et EPCI

Mairie de Bruniquel	05 63 67 24 91 - commune-de-Bruniquel@wanadoo.fr
Mairie de Cazals	05 63 30 68 62 - mairie-cazals@info82.com
Mairie de Larroque	05 63 33 11 75 - larroque.mairie@wanadoo.fr
Mairie de Penne	05 63 56 31 11 - mairiedepenne@orange.fr
Mairie de Puycelsi	05 63 33 11 14 - mairie.puycelsi@wanadoo.fr
Mairie de Saint-Antonin-Noble-Val	05 63 30 60 23 - mairie-saint.antonin.noble.val@info82.com
Communauté de communes Causses Nord-Ouest du Tarn	05 63 56 30 41 - mairie.vaour@wanadoo.fr
Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron	05 63 30 67 01 - ccqrga@wanadoo.fr
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	05 63 30 90 90 - cc.terrasses.vallee.aveyron@info82.com
Communauté de Communes Vère-Grésigne	05 63 33 10 18 - vere-gresigne@wanadoo.fr
Syndicat Mixte de rivière Cérou-Vère	05 63 36 45 58 - cerou.vere@wanadoo.fr
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	05 63 24 60 64 - pays.midi.quercy@info82.com
Syndicat Mixte du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou	05 63 40 37 67 - info@pays-bastides-vignoble-gaillacois.fr
Conseil Général de Tarn-et-Garonne Service environnement / SATESE	05 63 91 82 00 - courrier@cq82.fr
Conseil Général du Tarn Service environnement / SATESE	05 63 48 68 46 - contact@cg81.fr

Services de l'Etat et services associés

Agence de l'eau Adour-Garonne	05 61 36 37 38 - contact@eau-adour-garonne.fr
DDCSPP (ex-DDJS) Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Tarn-et-Garonne	05 63 21 18 00 dd082@jeunesse-sports.gouv.fr
DDCSPP (ex-DDJS) Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Tarn	05 63 43 24 00 - dd081@jeunesse-sports.gouv.fr




Services de l'Etat et services associés

DDT (Direction Départementale des Territoires) de Tarn-et-Garonne	05 63 22 25 48 - ddea82@equipement-agriculture.gouv.fr
DDT (Direction Départementale des Territoires) du Tarn	05 63 47 30 00 - ddea81@equipement-agriculture.gouv.fr
DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Midi-Pyrénées	05 62 30 26 26 courrier.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr
ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) du Tarn	05 63 47 16 54 - sd81@oncfs.gouv.fr
ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) du Tarn-et-Garonne	05 63 66 94 26 - sd82@oncfs.gouv.fr
ONF (Office National des Forêts) Agence interdépartementale de Castres	05 63 62 12 60 - ag.castres@onf.fr
ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) de Tarn-et-Garonne	05 63 91 02 54 - sd82@onema.fr
ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) du Tarn	05 63 51 85 31 - sd81@onema.fr

Organismes consulaires, professionnels et représentant de propriétaires

Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne	05 63 63 30 25 - accueil82@tarn-et-garonne.chambagri.fr
Chambre d'agriculture du Tarn	05 63 48 83 41 - claire.hermet@atasea.net
CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) de Midi-Pyrénées	05 61 75 42 00 - midipyrenees@crpf.fr
Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de Tarn-et-Garonne	05 63 67 28 05
Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers de Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne	05 81 57 90 49 - syndicat.sipf@sfr.fr
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Tarn	05 63 97 73 13 - synd.forestier81@wanadoo.fr



Quelques contacts utiles pour ce site Natura 2000

Associations, comités départementaux, fédérations

ADASEA 82	05 63 21 14 00 - nathalie.rossi-larrieu@adasea82.fr
Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne	05 63 21 79 65 - info@tourisme82.com
Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides	05 63 36 87 01 - contact@pays-albigeois-bastides.org
Comité Départemental de Canoë-Kayak du Tarn	herve.clerc3@wanadoo.fr
Comité Départemental de Canoë-Kayak du Tarn-et-Garonne	tarnetgaronne@ffck.org
Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Tarn	05 63 47 33 70 - ffrandonnee@ffrandonnee-tarn.org
Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Tarn-et-Garonne	05 63 04 73 25 - cdpr82@wanadoo.fr
Comité Départemental de Spéléologie du Tarn	sylvain.boutonnet@orange.fr
Comité Départemental de Spéléologie du Tarn-et-Garonne	carpentier.olivier@sfr.fr
Comité Départemental du Tarn Montagne Escalade (FFME)	cd81.ffme@wanadoo.fr
Comité Départemental du Tarn-et-Garonne Montagne Escalade (FFME)	president.cd82@ffme.fr
Comité Départemental du Tourisme du Tarn	05 63 77 32 10 - documentation@cdt-tarn.fr
CPIE des Pays Tarnais	05 63 47 72 90 - cpie81@wanadoo.fr
CPIE Midi-Quercy	05 63 24 06 26 - mdp82@wanadoo.fr
CREN-GCMP (Conservatoire Régional des Espaces Naturels - Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées)	05 81 60 81 90 - enmp@espaces-naturels.fr



Associations, comités départementaux, fédérations

Fédération Départementale de Chasse du Tarn	05 63 49 19 00 - spc81@chasseursdefrance.com
Fédération Départementale de Chasse de Tarn-et-Garonne	05 63 03 46 51 - fcd82@chasseursdefrance.com
Fédération Départementale de Pêche du Tarn	05 63 35 55 56 - federationpeche.81@wanadoo.fr
Fédération Départementale de Pêche de Tarn-et-Garonne	05 63 63 01 77 - contact@fedepeche82.fr
France Nature Environnement Tarn-et-Garonne	05 63 63 19 22 - contact@uminate.asso.fr
LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) du Tarn	05 63 73 08 38 - tarn@lpo.fr
Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne	05 63 91 44 43 - ssntg@wanadoo.fr
Société Tarnaise des Sciences Naturelles	05 63 74 31 68 - stsn@wanadoo.fr

ANNEXE

Les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire



Légende :

? : Descriptif

⚠ : Risques / Menaces

💡 : Recommandations

Les espèces d'intérêt communautaire

La Cordulie splendide (*Macromia splendens*)

- ? Libellule de 48 à 55 mm (au niveau de l'abdomen) dont le thorax est vert métallique et noir avec des tâches jaunes ; l'abdomen allongé jaune et noir.

La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

- ? Libellule de 24 à 36 mm (au niveau de l'abdomen) dont le thorax est vert métallique et l'abdomen noirâtre avec des taches jaunes.



la Cordulie à corps fin

- ⚠ Rectification des berges,
Défrichage de la végétation et des arbres des berges,
Toute intervention sur le lit mineur,
Pollution de l'eau,
Surfréquentation des milieux aquatiques,
Reconversion des prairies naturelles de bordure de berge en cultures intensives ou gazon.



- ⚡ Limiter les aménagements humains sur les milieux aquatiques (lit de la rivière) et sur les habitats terrestres complémentaires (berges, végétation de berge).
Pour les utilisateurs de canoë-kayak, éviter de longer la ripisylve de trop près, utiliser de préférence le milieu de la rivière.



la Cordulie splendide

Les espèces d'intérêt communautaire

L'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)

? Papillon dit de nuit (hétérocère) avec des ailes de 25 à 32 mm de longueur, de couleurs noires, blanches et rouges (notamment en vol).

! Fermeture des milieux,

Entretien par broyage des lisières de bois et des talus routiers...

Pollution liée à l'utilisation de produits phytosanitaires,

Pâturage intensif précoce.



Contrat avec les agriculteurs visant à limiter les risques.



l'Ecaille chinée



l'Ecaille chinée



Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

? Coléoptère de 3 à 8 cm brun-noir. Chez le mâle, les mandibules rappellent les bois d'un cerf.

⚠ Plantation de conifères,
Coupe et enlèvement des vieux arbres,
Traitement des souches de feuillus.

💡 Conserver des vieux arbres et arbres morts en place lorsqu'ils ne représentent pas un risque pour les usagers,
Favoriser les plantations de feuillus (Chêne blanc, Hêtre, érables, saules, Orme des champs),
Eviter de traiter les souches de feuillus.



le Lucane cerf-volant

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)

? Coléoptère de 24 à 53 mm brun-noir. Chez le mâle, les antennes sont deux fois plus longues que le corps.

⚠ Plantation de conifères,
Coupe et enlèvement des vieux arbres,
Traitement des souches de feuillus.

💡 Conserver des vieux arbres et arbres morts en place lorsqu'ils ne représentent pas un risque pour les usagers,
Favoriser les plantations de feuillus (Chêne blanc, Hêtre, Erables, Saules, Orme des champs).



le Grand Capricorne

Les espèces d'intérêt communautaire

Le Toxostome ou la Sofie

(*Chondrostomes toxostoma*)

? Poisson de la famille des Cyprinidés avec un corps fuselé long de 15 à 25 cm. Le poids est compris entre 50 et 350 g. Le corps est vert olive et les flancs clairs à reflets argentés avec une bande sombre.

⚠ Pollution des cours d'eau,
Eviter les modifications d'écoulement d'eau et la compartimentation des cours d'eau.

💡 Conserver des zones à vitesse de courant rapide et à granulométrie grossière,
Eviter la création de seuils ou de barrages,
Détruire ceux n'ayant plus d'utilité,
Eviter l'extraction de granulats,
Eviter la pêche du Toxostome, souvent utilisé comme vif pour le brochet.



le Toxostome

Le Barbeau méridional

(*Barbus meridionalis*)

? Poisson de la famille des Cyprinidés avec un corps allongé, un dos beige-brun légèrement bombé, des flancs jaunâtres et un ventre blanc. Il dépasse rarement les 25 cm pour un poids de 200 g.

⚠ Pollution des cours d'eau, multiplication des barrages,
Hybridation avec le Barbeau fluviatile.

💡 Lutte contre la protection de l'eau,
Eviter l'assèchement des cours d'eau.



le Barbeau méridional



L'Ecrevisse à pattes blanches

(Austropotamobius pallipes)



? Crustacé, Décapode.

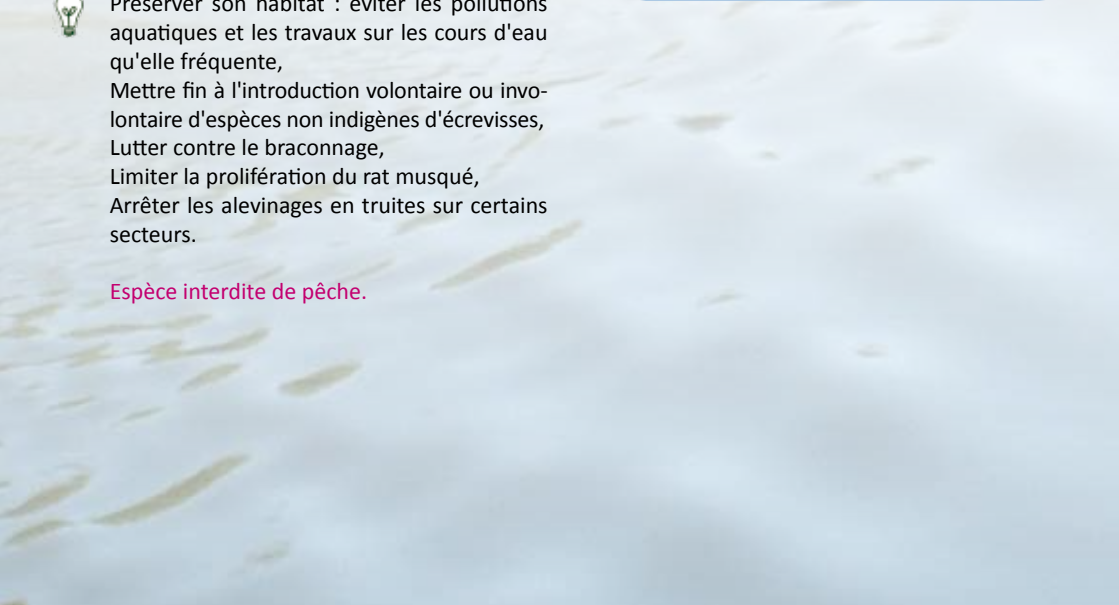
⚠ Prolifération des écrevisses américaines introduites,
Repeuplement en truites et expansion du rat musqué,
Modification de son habitat : qualité de l'eau.

💡 Préserver son habitat : éviter les pollutions aquatiques et les travaux sur les cours d'eau qu'elle fréquente,
Mettre fin à l'introduction volontaire ou involontaire d'espèces non indigènes d'écrevisses,
Lutter contre le braconnage,
Limiter la prolifération du rat musqué,
Arrêter les alevinages en truites sur certains secteurs.

Espèce interdite de pêche.



l'Ecrevisse à pattes blanches



Les espèces d'intérêt communautaire : les chauves-souris

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

- ? Il est le plus petit des rhinolophes européens. La tête et le corps mesurent 3,7 à 4,5 cm. Il possède un appendice nasal caractéristique, en fer à cheval. Au repos et en hibernation, le Petit Rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant à un « petit sac noir pendu ». A la belle saison, il n'hésite pas à utiliser les habitations humaines comme gîte de mise bas.



le Petit Rhinolophe



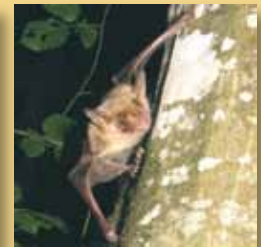
le Rhinolophe euryale

Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

- ? Il est le plus grand des rhinolophes européens. La tête et le corps mesurent 5,7 à 7,1 cm, son envergure est de 35 à 40 cm. Le Grand Rhinolophe suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes a un aspect caractéristique de « cocon ». A la belle saison, il n'hésite pas à utiliser les habitations humaines comme gîtes de mise bas.



le Grand Rhinolophe



le Petit Murin

Le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)

- ? Il a des oreilles larges à la base, rose à l'intérieur et pointues à leur extrémité. Il s'agit de l'une des rares espèces qui gîte presque exclusivement dans les milieux souterrains.

Le Petit Murin (*Myotis blyhi*)

- ? Chauve-souris de grande taille, de 6,2 à 7,1 cm et d'une envergure de 36,5 à 40,8 cm. Il a souvent une touffe de poils blancs sur la tête entre les oreilles. Dans la région, les gîtes sont presque exclusivement en milieu souterrain.

Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

- ? Il possède une nette échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon de l'oreille. A la belle saison, il n'hésite pas à utiliser les habitations humaines pour mettre bas, souvent en compagnie de Grands Rhinolophes.

Le Grand Murin (*Myotis myotis*)

- ? Il fait partie des plus grands chiroptères de France. Il mesure 6,5 à 8 cm et possède de longues oreilles. Dans la région, les gîtes sont presque exclusivement en milieu souterrain.



la Barbastelle



le Minioptère de Schreibers



le Murin à oreilles échanquées



le Grand Murin



Destruction des gîtes : réaménagement de maisons anciennes et fermeture des accès (grillage anti-pigeons...)

Fermeture de vieilles mines ou de souterrains,

Destruction de vieux arbres,

Diminution du nombre de proies (insectes) suite à l'utilisation de produits de traitements sur les cultures,

Intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides,

Surfréquentation humaine et aménagement touristique du monde souterrain,

Démantèlement des structures paysagères (arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères...)

Développement des éclairages publics.

La Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

- ? Chiroptère de taille moyenne, de 4,5 à 5,8 cm. Son museau est épaté comme celui du bouledogue. C'est une espèce très liée au milieu boisé, mais qui se reproduit souvent derrière les contrevents ou dans des linteaux.

Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)

- ? Il possède un front bombé caractéristique. Il s'agit de l'une des rares espèces qui gîte presque exclusivement dans les milieux souterrains.



Maintenir les prairies pâturées, les prairies de fauche et surtout des haies,

Maintenir les ripisylves (boisements le long des cours d'eau), les haies et les boisements de feuillus en favorisant les vieux peuplements,

Protéger les gîtes, les terrains de chasse et les corridors boisés de déplacement,

Restaurer de manière adaptée le patrimoine bâti en tenant compte de la présence des chauves-souris (contacter le CREN Midi-Pyrénées),

Maintenir une agriculture extensive, Limiter l'utilisation de produits de traitements en agriculture,

Ne pas utiliser de produits toxiques pour le traitement des charpentes,

Poser des « chiroptières » dans les toitures (églises, châteaux...),

Limiter la fréquentation des milieux souterrains pendant la période de présence des chauves-souris.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire et pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles

? Mosaïques d'habitats où dominent des étendues d'herbe rase, établies sur sol calcaire pauvre. Leur maintien est conditionné par la poursuite de l'entretien par le pâturage. Elles sont remarquables par leur richesse en orchidées.

⚠ Fermeture du milieu (colonisation par une végétation arbustive suite à l'abandon du pâturage), Destruction par piétinement, Surfréquentation et divagation anarchique des pratiquants de sports motorisés.

💡 Maintenir des activités pastorales extensives (pâturage...), Respecter les sentiers ou chemins autorisés à ces usages, en dehors éviter les piétinements.

Pelouses maigres de fauche

? Prairies naturelles peu ou pas fertilisées entretenues essentiellement par la fauche ou le pâturage.

⚠ Fermeture du milieu (colonisation par une végétation arbustive suite à l'abandon de la fauche et du pâturage), Destruction par travail du sol (labour...), Fertilisation excessive.

💡 Maintenir des pratiques extensives de fauche et de pâturage, Eviter toute fertilisation.



Pelouse sèche semi-naturelle



Embuissonnement



Pelouse pionnière sur dalles rocheuses



Prairie maigre de fauche



Formations stables à buis des pentes rocheuses

? Formations arbustives sur calcaire, dominées par le Buis, au niveau de stations chaudes et sèches sur pentes rocheuses.

⚠ Habitat peu menacé, Quelques risques de dégradation si décharge sauvage ou pratique de sports motorisés sur ce milieu.

💡 Respecter les sentiers ou chemins autorisés à ces usages, Eviter les ouvertures de chemins dans ces pentes.



Lande à buis sur pente rocheuse

Formations à genévrier sur landes ou pelouses calcaires

? Massif plus ou moins grand, le Genévrier commun se présentant sous différents aspects (arbrisseau, arbuste, petit arbre plus ou moins étalé).

⚠ Evolution vers le stade forestier si abandon des pratiques pastorales, Risque d'incendie.

💡 Poursuivre ou restaurer l'entretien par le pâturage.



Lande à genévriers

Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

? Amas pierreux constitués lentement au fur et à mesure de l'éboulement de parois rocheuses, colonisés par une végétation adaptée particulière.

⚠ Evolution naturelle vers le stade forestier, Prélèvement de matériaux pierreux.

💡 Non intervention, Mettre en place une signalétique des sentiers évitant les éboulis ou informant des risques d'éboulement.

Pentes rocheuses calcaires avec végétation de falaises continentales calcaires

? Paroi rocheuse avec installation, au niveau des anfractuosités, d'une végétation spécifique.

⚠ Piétinement, eutrophisation, Création de carrières.

💡 Encadrement des activités d'escalade, Eviter l'ouverture de nouvelles voies d'escalade.



Falaise calcaire avec végétation adaptée



Eboulis calcaires thermophiles

Grottes non exploitées par le tourisme

? Cavités naturelles non aménagées, Habitats d'espèces telles que les chauves-souris, Sites abritant des vestiges préhistoriques et des concrétions géologiques de forte valeur patrimoniale.

⚠ Surfréquentation causant :
- le dérangement des chauves-souris et des risques de surmortalité,
- des dégradations du milieu cavernicole fragile.

💡 Informer les personnes utilisant les grottes de la fragilité de ces dernières, Maîtriser la fréquentation, Veiller à une utilisation des grottes respectueuse du milieu et des espèces, Eviter la fréquentation de ces grottes à certaines périodes si présence de chauves-souris...



Grotte non exploitée par le tourisme



Forêts de pentes, éboulis ravins du Tilio-Acerion

? Il s'agit de frênaies - tillaies occupant des stations de taille réduite sur fortes pentes ou au fond et sur les versants de ravins encaissés.

⚠ Liés à la petite surface de cet habitat, Création de passage d'engins (par exemple lors d'une exploitation forestière...), Exploitation sylvicole avec des coupes trop fortes entraînant des modifications du milieu.

💡 Non intervention : éviter la création de chemin, la plantation de résineux...

Forêts de Chênes vert

? Il s'agit de forêts établies sur des sols calcaires et superficiels en exposition chaude. La strate arborescente est dominée par le Chêne vert.

⚠ Les incendies. L'ouverture ou l'extension de carrières (car elles sont situées sur des pans rocheux).

💡 Suivi du devenir de cet habitat, Si exploitation forestière, l'adapter à cet habitat (gestion par taillis avec rotation de 30 à 40 ans).



Source pétrifiante avec travertins



Forêt de bas de pente à frênes et tilleuls



Forêt de Chênes verts

Sources pétrifiantes avec formation de travertins

? Il s'agit de formations végétales des sources et suintements qui se développent grâce à des mousses sur des matériaux issus de dépôts actifs de calcaire (tufs, dépôts non consistants ou travertins, roche calcaire).

⚠ La surfréquentation humaine et le piétinement, Les prélèvements de tufs, La réduction du débit des sources (assèchement, changement de la qualité physico-chimique de l'eau lié à une élévation de la température de l'eau).

💡 Maîtriser la fréquentation, Sensibiliser le public, Interdire les prélèvements de tufs.

Respectons les gorges de l'Aveyron, les causses et la vallée de la Vère...



Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

12, rue Marcelin Vigué
BP 82
82 800 Nègrepelisse
Tél. : 05 63 24 60 64

Edition et conception graphique :
Pays Midi-Quercy

Elaboration :
CPIE Midi-Quercy et Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Crédits photos :

© ADASEA 82, ATASEA, JM. Barloy, BIOTOPE, CC
TVA, Chambre d'agriculture 81, CPIE Midi-Quercy,
CREN MP (L. Barbé, S. Déjean, N. Goux, R. Minetti, F.
Schwaab), DREAL Midi-Pyrénées, ONEMA (H. Carmié,
JL. Lambert, G. Olivier, P. Roche), OT de Bruniquel, OT
de St Antonin-Noble-Val, Pays Midi-Quercy, Région
Midi-Pyrénées, Inventaire général 2009, L. Pessotto,
Quercy Grimpe, 3D 2D.

Impression :
Techni Print - Imprimé sur papier recyclé
Imprim'Vert - 2010



Document réalisé grâce à l'appui financier de l'Union
Européenne (FEADER), de l'Etat, du Conseil Régional Midi-
Pyrénées, du Conseil Général 82 et du Syndicat Mixte du
Pays Midi-Quercy.

Plus d'informations :

Pays Midi-Quercy :
www.midi-quercy.fr/

DREAL Midi-Pyrénées :
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/>

MEEDDM :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Portail Natura 2000 :
<http://www.natura2000.fr/>

